



LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

MOTEURS DE CROISSANCE ET D'EMPLOI

*Entreprises,
centres de formation,
unités de recherche :*

**s'unir pour promouvoir
des projets innovants**

À la suite du Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire (CIADT) du 14 septembre 2004, le Gouvernement a adopté une nouvelle stratégie industrielle reposant sur la mise en place de « pôles de compétitivité ».

Qu'est-ce qu'un pôle de compétitivité ?

Un pôle de compétitivité est le rapprochement, sur un territoire donné, **d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche** engagés dans une **démarche partenariale** destinée à dégager des synergies autour de **projets innovants**.

Disposant de la masse critique nécessaire pour atteindre une **visibilité internationale**, chaque pôle est fondé sur une **stratégie partagée** de développement permettant la création de richesses nouvelles à forte valeur ajoutée autour de projets communs de recherche et de développement ●

Pourquoi créer des pôles de compétitivité ?

L'industrie est un **moteur de croissance** pour l'économie française : c'est sa source principale d'innovation (90 % des dépenses de R&D) et de compétitivité (80 % des exportations).

Elle doit faire face à une double évolution de l'économie mondiale :

- l'internationalisation des échanges et des processus de production qui se traduit par une **pression concurrentielle** croissante,
- l'avènement d'une économie de la connaissance dans laquelle **l'innovation** est le vecteur principal de la croissance.

Dans ce contexte, de nombreuses réflexions, dont celle de la DIACT, ont conclu que le rapprochement des acteurs industriels et scientifiques stimulerait la compétitivité de l'économie française. Une telle démarche constitue en effet :

- une source **d'innovation** : les partenaires s'enrichissent mutuellement de leurs découvertes,
- une source **d'attractivité** : la concentration offre une visibilité internationale,
- un **frein aux délocalisations** : la compétitivité est issue de l'ancrage territorial et suscite un effet d'entraînement sur l'économie locale ●

M o t e u r s

Comment sont nés les pôles de compétitivité ?

La politique des pôles de compétitivité est une démarche originale de soutien aux volontés de partenariat inter-entreprises et inter-institutions dans laquelle l'État se veut facilitateur. C'est pourquoi le gouvernement a fait le choix de lancer, en novembre 2004, un **appel à projets** afin que les pôles naissent d'**initiatives des entreprises**.

La mobilisation des entreprises et de l'ensemble des acteurs locaux a eu pour résultat le dépôt de 105 projets, dont 66 ont été labellisés « pôles de compétitivité » au 6 mars 2006.

Ces 66 pôles sont répartis en trois catégories selon leur poids économique et leur visibilité internationale :

- 6 pôles mondiaux,
- 10 pôles à vocation mondiale,
- 50 pôles nationaux.

D'autres projets qui viendraient à maturité ultérieurement pourront être labellisés ●

Comment fonctionnent les pôles de compétitivité ?

La gouvernance d'un pôle est assumée par une **structure juridique spécifique** (association régie par la loi 1901 le plus souvent). Elle accorde une place prépondérante aux porteurs de projets industriels et scientifiques, tout en permettant la représentation des collectivités publiques intéressées au développement des pôles.

Cette structure de gouvernance a pour missions :

- l'élaboration de la stratégie du pôle,
- la coordination et la sélection des projets soumis à une demande de financement public,
- la promotion du pôle,
- l'évaluation des actions.

Un contrat cadre régit les relations entre le pôle, les collectivités impliquées et l'État ●

Comment l'État accompagne-t-il les pôles de compétitivité ?

Le suivi national de cette politique revient au groupe de travail interministériel (GTI) dont le secrétariat est assuré par la DIACT et le ministère de l'Industrie (Direction générale des entreprises).

Les procédures financières de l'État ont été simplifiées et adaptées à l'organisation des pôles et à la nature de leurs projets.

1,5 Md € sur trois ans est affecté par l'État au financement des pôles de compétitivité :

- 1,4 Md € pour le financement des projets collaboratifs de R&D,
- 100 M€ pour le financement des projets d'autre nature,
- 36 M€ pour l'animation des pôles (soutien aux équipes de management).

Les aides allouées aux **projets collaboratifs de R&D des pôles** se répartissent entre :

- le fonds interministériel commun dédié à ces projets, qui regroupe l'ensemble des crédits des ministères au sein du Fonds de compétitivité des entreprises (FCE),
- les financements des agences pour la recherche et l'innovation (ANR, AII, OSEO),
- les différentes exonérations fiscales et sociales dont peuvent bénéficier les entreprises implantées dans les zones « R&D » définies pour chaque pôle.

La dynamique créée par la création des pôles a déjà porté ses premiers fruits : **l'appel à projets R&D lancé le 4 décembre 2005** a reçu la candidature de 225 projets collaboratifs entre partenaires des pôles. L'État apportera un financement à 73 d'entre eux pour un montant global de **115 M€** ●

Les Pôles de compétitivité en France



S'informer :

www.diact.gov.fr
www.competitivite.gov.fr

Contact :

Délégation interministérielle à l'aménagement
et à la compétitivité des territoires (DIACT)
1 avenue Charles Floquet - 75343 Paris CEDEX 07
Tél. : (33) 1 40 65 12 34

